

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 159-23

Objet : RS - Approbation des conventions d'exécution et de mandat avec l'UGAP portant sur des prestations de gestion de flotte de véhicules et équipements

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévisse - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffénat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 159-23

objet **RS - Approbation des conventions d'exécution et de mandat avec l'UGAP portant sur des prestations de gestion de flotte de véhicules et équipements**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, indique que Grand Chambéry souhaite faire appel à la centrale d'achat UGAP (Union des groupements d'achats publics) pour la gestion administrative et l'exécution des prestations de maintenance préventive et curative de ses véhicules à moteur d'un poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 3,5 tonnes.

L'UGAP a conclu un marché avec l'entreprise Fatec pour la gestion externalisée des flottes de véhicules industriels. En contrepartie d'un forfait de gestion mensuel, le prestataire Fatec, appelé le *fleeter*, se charge de contrôler les devis et régler les factures sur la base d'accords tarifaires négociés en amont nationalement ou localement avec un vaste réseau de garagistes. Le coût des interventions engagées est ensuite refacturé mensuellement au coût réel (sans prise de marge par Fatec ni l'UGAP).

Les principaux prestataires locaux et de nombreuses enseignes nationales sont agréés par Fatec à ce jour et tout garage peut être agréé en cours d'exécution du marché s'il accepte les conditions du *fleeter* (remise sur les pièces détachées, taux de main-d'œuvre plafonné).

Il est proposé que Grand Chambéry bénéficie de l'expertise de Fatec, des réseaux de garages agréés et des conditions tarifaires négociées, pour son parc de bennes à ordures ménagères, camions grues et hydrocureuses, représentant un total d'une trentaine de véhicules industriels, la liste pouvant évoluer en cours d'exécution.

Le forfait de gestion mensuel serait compris entre 40 et 60 € HT par véhicule selon le type. Pour la trentaine de véhicules industriels ciblés, les frais de gestion s'élèveraient à environ 20 000 € HT par an.

Le montant prévisionnel des prestations d'entretien et de réparations sur les véhicules industriels constituant la flotte de Grand Chambéry est estimé à 550 000 € HT par an.

La convention avec l'UGAP prendra effet à compter de la date de réception par l'UGAP de l'exemplaire signé par les deux parties pour une durée qui s'étendra jusqu'au terme du marché de l'UGAP, soit jusqu'au 9 juillet 2027.

En complément de son prestataire actuel, il est également proposé que Grand Chambéry se laisse la possibilité de recourir, en cas de besoin, à l'offre de gestion de flotte pour les véhicules légers (inférieurs à 3,5 tonnes), selon le même fonctionnement que pour ses véhicules industriels. Pour ces véhicules, les frais de gestion s'élèveraient en revanche entre 8,75 et 10 € HT par véhicule.

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention d'exécution et de mandat avec l'UGAP portant sur des prestations de gestion de flotte pour véhicules industriels, engins et équipements,

Article 2 : **approuve** la convention d'exécution et de mandat avec l'UGAP portant sur des prestations de gestion de flotte pour véhicules légers,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention,

Article 4 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

159-23

Objet de l'acte :	RS - Approbation des conventions d'exécution et de mandat avec l'UGAP portant sur des prestations de gestion de flotte de véhicules et équipements
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	CGE UGAP marché gestion VI, CGE UGAP marché gestion VL, Convention d'exécution et de mandat gestion de flotte VI, Convention d'exécution et de mandat gestion flotte VL

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231221-lmc1H30600H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30600H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	26 décembre 2023
--------------------------------------	------------------

Date de réception en Préfecture :	26 décembre 2023
-----------------------------------	------------------

Publication sur le site internet:	mercredi 27 décembre 2023
-----------------------------------	---------------------------